



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 12 décembre 2019

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
5 décembre 2019	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	
30 DEC. 2019	
Codification : 6.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 30 DEC. 2019 et publication du 30 DEC. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille dix-neuf, le **douze décembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le cinq décembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

**Absents avec excuse :** Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Samuel CATELAND donne pouvoir à Christian LAREURE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Jérôme RACINE et Julia WILMET

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Christian MATRAS

**OBJET : 2019-064 : protocole avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Roanne en vue de la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la signature d'un protocole avec le Parquet du TGI de Roanne pour la mise en œuvre sur la commune de la procédure de rappel à l'ordre.

Cette procédure permet, quand des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, au Maire (ou à son représentant) de procéder verbalement à un rappel à la loi auprès de l'auteur des faits, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le protocole avec le Parquet du TGI de Roanne en vue de la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 17 décembre 2019**

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE